

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 16 mars 2017

Nombre de membres présents : 18 sur 22

Nombre de procurations : 4 (Mr COCQUEMPOT à Mr DENIS, Mme GOMBERT à Mme DELAVAL, Mme DEMAUDE à Mr LAVOGIEZ, Mme VALENTIN à Mr ANNE)

Unanimité des votes : 22

Le Conseil Municipal s'est réuni à 18h 30 en son lieu ordinaire de séance aux fins de débattre des questions suivantes. Après avoir constaté que le quorum était atteint, Mr le Maire a fait désigner à l'unanimité en qualité de secrétaire de séance : Mr ANTHONY BARBIER.

Mr le Maire cite les procurations attribuées, et relit les différents points traités dans le dernier compte-rendu du 2 février 2017 pour sa validation.

M. Picquendar regrette que certaines de ses interventions ne soient pas reprises dans le compte-rendu, notamment sur le maintien de l'école maternelle à l'actuel endroit dans le cadre d'économie dans la construction du groupe scolaire.

Mr le Maire met au vote : le compte-rendu est adopté à la majorité des suffrages exprimés compte tenu de la voix contre de Mr PICQUENDAR.

Mr le Maire annonce à l'assemblée la démission de Mr Jean Claude REVEL à la mi-février pour raisons personnelles : celui-ci sera remplacé par la suivante de liste, Mme Aline BERTELOOT. Elle sera convoquée à la prochaine réunion.

Mme PETIT arrive en séance.

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2017

Monsieur le Maire ouvre le débat en présentant au préalable les grandes orientations pour l'année 2017, et expliquant que c'est la première fois que la commune organise une séance consacrée au DOB.

Pour les communes de plus de 3 500 habitants, concernant depuis le 1^{er} janvier 2017 la commune d'EPERLECCQUES avec 3 528 habitants en population totale et en vertu de l'article L 2312-1 du code général des collectivités territoriales, l'examen du budget de la collectivité doit être précédé d'un débat de l'assemblée délibérante sur les orientations budgétaires sans aucun vote.

Ce débat a pour objet de préparer l'examen du budget en donnant aux conseillers municipaux les informations générales et prévisionnelles, qui leur permettront d'exercer de façon effective, leur pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget.

Le rapport donne lieu à un débat, qui est acté par une délibération spécifique. Le rapport et la délibération seront transmis au représentant de l'Etat.

Le point sur quelques dépenses phares en section de fonctionnement 2016

- Augmentation sur le chapitre « eau et assainissement » par rapport à 2015 : la dépense a été multiplié par 2,5 fois. Il s'agit du passage à l'assainissement collectif définitif de bâtiments communaux : la mairie, la cantine, la salle polyvalente, l'école du centre, le RAM, le stade de football.
- Economies réalisées en 2016 par rapport à 2015 :
- Au chapitre « énergie et électricité », il y a une baisse de 18 %
- Au chapitre « combustibles », les factures (de gaz) ont baissé de 52 % grâce au nouveau marché remporté par ENGIE prenant en charge la maintenance et réparations (P2 et P3), le carburant passant ailleurs (P1).
- Au chapitre des frais de télécommunication, il y a une baisse de 15 %

CHAPITRE DES RECETTES

Fonctionnement :

Fiscalité communale (taxe d'habitation, taxe du foncier bâti et taxe du foncier non bâti) : produits attendus

2016 : 792 389 € (TH votée à 20,07%, TFB votée à 18, 13 % et TFNB votée à 48,27%)

2017 : prévision 736 624 € (compte tenu du principe de neutralisation après fusion de l'intercommunalité en 2017 avec TH proposée à 18,89 %, TFB proposée à 16,69 %, TFNB proposée à 43, 56 % permettant à la CAPSO d'aligner ses propres taux)

La correction de l'attribution de compensation de la CAPSO vers la commune pour un montant de 55 765 euros permet à la commune de retrouver le même produit fiscal des 3 taxes de 2016, à savoir 792 389 euros.

Monsieur le Maire explique que la CAPSO doit encore affiner les taux.

Mr PICQUENDAR demande si l'augmentation de population et donc de constructions font monter les produits.

Mr le Maire pense que ce sont les bases d'imposition qui devraient évoluer d'environ 1%. Il rappelle à Mr PICQUENDAR que le système de neutralisation fiscale commune / CAPSO sera compensé de la même façon.

Allocations compensatrices de l'Etat

- taxe foncière « bâti » et « non bâti » :

2016 : 12 619 €

2017 : inconnu à ce jour

- taxe « habitation » :

2016 : 22 219 €

2017 : inconnu à ce jour

Dotations Etat : (chiffres pas avant deuxième quinzaine de mars 2017)

DGF 2016 : 361 521 € : Mme DELAVAL a souhaité connaître l'évolution de la DGF.

Taxe aménagement 2016 : 3 376, 77

FCTVA 2016 : 118 557,86 € : Mr ANNE a répondu à Mr PICQUENDAR que la commune récupérait 15,5 % de la TVA de l'Etat sur les travaux de l'année précédente.

Produits d'exploitations des services en régie : (chiffres 2016)

Location de salles/chaises/chapiteaux... : 2 174.25 €

Bibliothèque : 9 130.80 €

Photocopie : 127.30 €

Garderie / cantine : 50 701.65 €

Centre de loisirs : 17 134.90 €

Crèche : 71 451.79 € qui disparaît en 2017

Location d'immeubles : 28 064.44 €

Investissement :

Subventions sollicitées pour 2017 :

Pour la construction du Groupe Scolaire

DETR : 500 000 €

Enveloppe parlementaire : 10 000 €

CAF : 569 173 €

CAPSO : 200 000 €

FSIL : 500 000 € : Mr le Maire explique qu'il s'agit d'un nouveau dispositif de l'Etat qui n'est pas renouvelé chaque année ; il faut profiter de faire la demande quand l'enveloppe est ouverte.

CARSAT : 100 000 € (liens intergénérationnels)

Pour les travaux de voiries

Amendes de police : 15 000 € demandés pour 2017 (opération concernant les 2 plateaux surélevés au Mont)

Pour le RAM construit et équipé en 2016

CAF : 374 450, 60 euros pour la construction (80%)

Et 1550, 72 euros pour du petit équipement (40%)

Pour la réfection de la chapelle « Notre Dame des Neiges »

Coût estimé : 61 865, 68 euros HT

Subvention CAPSO à 50% : 30 932, 84 euros

Pour la réfection des orgues de l'Eglise St léger

Coût estimé : 8 915, 40 euros HT

Subvention CAPSO à 50 % : 4 457,70 euros

Chauffage :

5 000 euros par FDE

CHAPITRE DES DEPENSES

fonctionnement

Pour la population : (chiffres 2016)

La jeunesse (Centre de Loisirs) : 45 219.80 € mais reçoit une subvention de la CAF

La vie associative (subventions) : 31 101 €

Subvention CCAS : 14 000 euros dont les repas et colis des aînés

Contribution Ecole privée : 40 681.70 € : Mr le Maire explique que la contribution communale évolue selon le nombre d'élèves éperlecquois inscrits dans l'année scolaire.

Pour le personnel :

2016 : masse salariale totale : 1 142 292,30 euros - remboursement contrats aidés de 80 626, 30 = 1 061 666 euros

Transfert de la petite enfance à la CAPSO, coût en charge de personnel en moins en 2017 :

Crèche : - 254 769.61 €

RAM : - 32 733.19 €

Total RAM + CRECHE = 287 502, 80 euros

Prévision 2017 masse salariale hors remboursement contrats d'avenir = 854 789, 50 euros

Pour le service crèche 2016 : dépenses de 296 852, 99 - recettes de 222 650, 00 = 74 202,99 à la charge de la commune

Pour le service RAM 2016 : dépenses de 44 289, 65 - recettes de 23 331,88 = 20 957,77 à la charge de la commune

Mr PICQUENDAR voulait savoir si les communes bénéficiaires des services du RAM contribuaient financièrement. Mr le Maire a répondu que les communes membres payaient 100 euros par assistante maternelle et la CAPSO, 63 euros par personne. Ces montants passeront dorénavant dans l'attribution de compensation en faveur de l'intercommunalité. Les maires de la CAPSO se réuniront pour mettre au point le principe d'attribution de compensation.

**EMPRUNTS EN
COURS - 2017**

Banque	Motif	date échéance	Capital	Intérêts	Total
Caisse d'épargne	financement de travaux	25/03/2017	10 021,72 €	5 651,89 €	15 673,61 €
		25/06/2017	10 080,10 €	5 593,51 €	15 673,61 €
		25/09/2017	10 138,81 €	5 534,80 €	15 673,61 €
		25/12/2017	10 197,87 €	5 475,74 €	15 673,61 €
		TOTAL	40 438,50 €	22 255,94 €	62 694,44 €
Caisse d'épargne	Construction Mairie	25/01/2017	5 708,85 €	2 888,71 €	8 597,56 €
		25/04/2017	5 758,80 €	2 838,76 €	8 597,56 €
		25/07/2017	5 809,19 €	2 788,37 €	8 597,56 €
		25/10/2017	5 860,02 €	2 737,54 €	8 597,56 €
		TOTAL	23 136,86 €	11 253,38 €	34 390,24 €
Caisse d'épargne	Travaux Voirie	25/01/2017	10 174,39 €	4 269,38 €	14 443,77 €
Caisse d'épargne	Vestiaires foot	25/04/2017	16 444,12 €	929,16 €	17 373,28 €
TOTAL			90 193,87 €	38 707,86 €	128 901,73 €

Gestion de la dette :

EVOLUTION PREVISIONNELLE DE LA DETTE					
		Montant total emprunté	Taux	Reste à payer au 01/01/2017	Date de la dernière
Caisse d'épargne	Financement de travaux	1 000 000,00 €	2,33%	960 260,01 €	2036
Caisse d'épargne	Construction Mairie	400 000,00 €	3,50%	324 429,68 €	2028
Caisse d'épargne	Travaux Voirie	200 000,00 €	3,97%	97 366,73 €	2025
Caisse d'épargne	Vestiaires foot	175 000,00 €	5,65%	17 373,28 €	2017

Mr PICQUENDAR demande s'il est possible de renégocier les taux des emprunts notamment sur la construction de la mairie et les travaux de voirie. Mr le Maire répond qu'il y a des clauses et surtout des frais qui coûteraient encore plus chers dans la renégociation.

RESTES A REALISER 2016

DEPENSES :

901 122,00 euros dont principalement achat du terrain nu du groupe scolaire et les honoraires des bureaux d'étude et des architectes ; assainissement, borduration, trottoirs rue du Mont, parking du RAM etc...

RECETTES :

105 000 euros de subvention du Département pour les travaux d'assainissement pluvial, borduration à la rue du Mont

PREVISIONS 2017

Mr le Maire dresse suite à la dernière commission des travaux, les prévisions 2017 en travaux d'investissement et de fonctionnement et achats, dont la grosse partie destinée au groupe scolaire et qui sont estimés à 2 446 302 euros HT.

Mr le Maire fait ressortir un excédent en investissement et en fonctionnement d' 1 700 000 euros en globalité. Des économies notamment sur le personnel au vu du transfert des agents de la petite enfance vers la CAPSO sont à réaliser, ou encore au niveau des transports et de l'énergie.

Un emprunt lié à la construction du groupe scolaire doit être sollicité auprès des organismes bancaires. Il faudrait limiter l'annualité de la dette à 300 000 euros. Monsieur le Maire commence par la tranche ferme et reverra avec la commission d'appel d'offres pour se mettre d'accord sur la tranche conditionnelle.

Mr le Maire lève la séance du débat d'orientation budgétaire.

INFORMATIONS DIVERSES

Mr REZENTHEL pense que le plateau surélevé vers Bayenghem est raté.

Mr le Maire répond au contraire qu'il a été mis en place pour faire ralentir les automobilistes à 30 km/h dans l'intérêt de la sécurité des enfants.

Mme MAHIEU revient sur le nettoyage des fossés sur la route d'Audruicq.

Mr le Maire répond que c'est de la compétence du Département. Mr LAVOGIEZ confirme en précisant qu'il faut louer une grue.

Mme LORIO souhaite la mise en place d'un miroir au lotissement du marais de la Vlotte

Monsieur le Maire clôt la séance à 19 h 20.

Le secrétaire de séance,
Anthony BARBIER